

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION**
ET LA **GESTION D'UNE PISCINE**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
16 décembre 2024

PUBLIE LE : 18 DEC. 2024

Délibération n°241216-5 : Convention d'objectifs et de moyens avec le Cercle des Nageurs de l'Ouest (CNO)

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le neuf décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

PRESENTS

LE PECQ
LE VESINET
MAREIL-MARLY

Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
Sabine DELPEUCH, DELEGUEE TITULAIRE
Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE
Emma SADOON, DELEGUEE TITULAIRE
Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT

CHAMBOURCY

LE PECQ

Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE VESINET

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Communes non représentées : AIGREMONT / CHAMBOURCY

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys
Madame Gaëlle LEVEUGLE, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE CERCLE DES NAGEURS DE L'OUEST (CNO)

RAPPORTEUR : Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code du Sport ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

CONSIDERANT que, dans l'intérêt des usagers de l'équipement, il convient d'accepter la mise en place d'activités sportives associatives ;

CONSIDERANT l'arrivée à terme de la convention d'utilisation de la piscine signée entre le SICGP, le CNO et la ville de Saint-Germain-en-Laye ;

CONSIDERANT l'obligation réglementaire faite au syndicat de conventionner avec les associations utilisatrices de l'équipement ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Le Cercle des Nageurs de l'Ouest (CNO) conclue pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2028.

FIXE le montant de la participation forfaitaire de l'association, pour l'utilisation des installations du Dôme suivant le planning préétabli, à la somme de 70 315,56 € pour la saison 2024-2025.

DIT que ce montant annuel de la participation forfaitaire du CNO, sera calculé au prorata du coût de la mise à disposition, à chaque rentrée scolaire. Il est précisé, que ce montant fera l'objet d'un ajustement en fin de saison, suivant la réalité des prestations de services réalisées.

DIT que les crédits de dépenses et de recettes sont prévus au budget des exercices considérés

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 18 DEC. 2024

Transmis en Préfecture et affiché le 18 DEC. 2024

Raphaël PRACA
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme



Arnaud PÉRICARD

Président du Syndicat Intercommunal